

# Conseil économique social et environnemental municipal (CESEM)

Depuis le 23 janvier dernier, le Conseil économique social et environnemental municipal est installé. Cette nouvelle instance de démocratie participative est chargée de se prononcer sur les projets municipaux importants notamment sur leur impact écologique.

Successeur du Comité consultatif de prospective de Libourne (CCPL), le Conseil économique social et environnemental municipal (CESEM), peut être saisi par le maire, s'autosaisir ou être interpellé par la population sur n'importe quel sujet lié à la politique publique à l'échelle de la commune\*.

Il a notamment pour objectifs de réaliser une prospective du développement de la Ville et de passer les projets majeurs de la municipalité au crible des exigences écologiques.

Il donnera un avis ou émettra des rapports sur des sujets fondamentaux dont on ne parle pas forcément en Conseil Municipal.

Composé de trente-cinq membres, quatorze d'entre eux ont été proposées par le Président du CESEM, dix autres membres ont été tirés au sort sur les listes électorales et onze désignés par le Maire de Libourne dont le président Monsieur Rodolphe Guyot.

*\*A titre d'exemple, le CCPL était intervenu sur des sujets tels que l'armement de la police municipale en 2017, ou sur la question des charges liées au personnel municipal en 2018.*

## Membres du CESEM



**HOTEL DE VILLE**  
42 place Abel Surchamp  
33500 Libourne

**HORAIRES :**  
8h30 - 12h30  
13h15 - 17h